**De** :Sorbonne Université - Sciences Ufr927 direction <a href="mailto:sciences-ufr927-direction@sorbonne-universite.fr">sciences Ufr927 direction@sorbonne-université - Sciences Ufr927 direction@sorbonne-universite.fr</a>

**Pour:**'info-direction.biologie@listes.upmc.fr' <info-direction.biologie@listes.upmc.fr>

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de prendre connaissance du message ci-dessous.

Bien cordialement,

#### Direction de l'UFR 927 - Sciences de la vie

7-9 quai Saint Bernard | 75005 Paris Bâtiment B Cassan – 1er étage – Boite Courrier 11 sciences-ufr927-direction@sorbonne-universite.fr

<u>sciences.sorbonne-universite.fr/ufr-sciences-de-la-vie</u>



De: Sorbonne Université - Sciences Direction Générale < Sciences-

<u>DirectionGenerale@admp6.jussieu.fr></u> **Envoyé**: vendredi 24 mars 2023 10:00

Objet: Informations importantes sur les scrutins CNESER et CNU

**Importance**: Haute

Mesdames, messieurs, Bonjour à tous et à toutes,

Nous avons été très récemment informés de la tenue de deux scrutins à venir et de leur calendrier. Aussi, vous trouverez ci-dessous et en pièces jointes les principales informations à retenir et diffuser aux collègues concernés. Les informations complémentaires vous parviendront le cas échéant ultérieurement et seront régulièrement mises à jour sur l'intranet. Nous avons bien conscience du caractère contraint de certains délais d'ores et déjà mentionnés, et faisons le maximum pour limiter la gêne occasionnée.

### 1. Les élections CNESER:

Les élections pour élire les membres du Conseil national de l'enseignement et de la recherche (CNESER) auront lieu le <u>15 juin</u> prochain en vote en présentiel.

## Les dates à retenir :

- **Mercredi 29 mars au soir** : date limite pour demander une rectification ou une inscription sur la liste électorale pour l'élection du CNESER ;
- Jeudi 30 mars : affichage de la liste électorale finalisée suite aux demandes d'inscription et de rectification sur le site intranet de Sorbonne Université ;
- Fin avril : communication des listes de candidats pour l'élection au CNESER sur le site intranet de Sorbonne Université ;

- Du jeudi 21 avril au jeudi 19 mai: dates entre lesquelles les électeurs souhaitant voter par correspondance doivent en faire la demande. Une communication à ce sujet sera faite sur le site intranet de Sorbonne Université, à la mi-avril.
  - Jeudi 15 juin: jour du scrutin vote à l'urne.

Pour consulter la liste électorale et pour toutes informations complémentaires relatives à ces élections CNESER, nous vous invitons à consulter **le lien intranet suivant** : <u>Elections CNESER - Intranet SU (sorbonne-universite.fr)</u>

### 2. Les élections CNU:

Le mandat des membres actuels du Conseil national des universités (CNU) prenant fin le 18 novembre 2023, une élection destinée à désigner les nouveaux membres du CNU sera organisée en septembre-octobre 2023. Le 1er semestre 2023 est donc destiné à la constitution et à la fiabilisation de la liste électorale des électeurs qui seront appelés à voter à l'automne 2023. Dans cette perspective, la liste électorale provisoire sera publiée le 21 avril 2023.

# Pour rappel, seront électeurs à ces scrutins :

# Les professeurs des universités et les maîtres de conférences titulaires

Ils doivent occuper les situations statutaires suivantes :

- 1. position d'activité (y compris en délégation, mise à disposition, surnombre);
- 2. position de congé pour recherches ou conversions thématiques ;
- 3. position de détachement (dans un autre corps, en coopération auprès d'une entreprise, d'une institution internationale, etc.).

## Les enseignants-chercheurs assimilés

Il s'agit des personnels dont la liste figure en annexe I. Ils doivent être titulaires dans leur corps, en position d'activité ou de détachement. Ils sont électeurs de droit et n'ont donc pas à formuler de demande expresse d'inscription sur les listes électorales. En revanche, ils doivent préciser la section du CNU à laquelle ils souhaitent être rattachés. Ces derniers doivent donc remplir l'annexe II et indiquer la section du CNU à laquelle ils souhaitent être rattachés en se référant à l'annexe III et la retourner au plus tard le 7 avril 2023 à l'adresse vie-institutionnelle@sorbonne-universite.fr ou directement remise au Pôle Vie institutionnelle de la DAJI (Bureau 2105, 21ème étage de la Tour Zamansky, Campus Pierre et Marie Curie).

## Les personnels détachés

Les personnels détachés dans les corps des professeurs des universités ou des maîtres de conférences ou dans un des corps d'enseignants-chercheurs assimilés dont la liste figure en annexe I sont électeurs de droit.

## Les chercheurs

Les directeurs de recherche et les chargés de recherche titulaires doivent remplir, <u>pour demander à être inscrits sur la liste électorale</u>, l'une des conditions suivantes :

- a) Avoir enseigné pendant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 dans un établissement public d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- b) Exercer leurs fonctions dans des unités de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, liées par convention conclue à cet effet entre les organismes de recherche et les établissements publics précités ;

c) Avoir la qualité de membre d'un des conseils qui assurent l'administration des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (conseil d'administration et conseil académique) ou des composantes des universités (conseils d'instituts et d'écoles prévus à l'article L. 713-9 du Code de l'éducation). Ces personnels doivent adresser une demande en ce sens en remplissant l'annexe IV et la retourner au plus tard le 7 avril 2023 à l'adresse vie-institutionnelle@sorbonne-universite.fr ou directement remise au Pôle Vie institutionnelle de la DAJI (Bureau 2105, 21ème étage de la Tour Zamansky, Campus Pierre et Marie Curie).

A partir de l'affichage le jeudi 21 avril, les électeurs auront ensuite jusqu'au <u>jeudi 12 mai 2023</u> pour adresser des demandes de rectification des listes électorales. Enfin, les listes définitives seront affichées le **jeudi 26 mai 2023**.

Pour toutes informations complémentaires relatives à ces élections CNU, nous vous invitons à consulter le lien intranet suivant : <a href="https://intranet.sorbonne-universite.fr/fr/l-universite/elections-cnu.html">https://intranet.sorbonne-universite.fr/fr/l-universite/elections-cnu.html</a>

Nous vous remercions par avance de la large diffusion que vous pourrez faire auprès de la communauté dans vos périmètres.

Bien cordialement,

#### La Direction Générale

Faculté des Sciences et Ingénierie
4, place Jussieu | 75252 Paris cedex 05
Boite courrier 2501
sciences-directiongenerale@sorbonne-universite.fr
sorbonne-universite.fr

